

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), **Adjoint**,
M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier MOTHES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 24 Mai 2011

**DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°02 du 18 mars 2011 par laquelle le conseil municipal a modifié et approuvé le tableau des effectifs consécutivement aux projets de nominations de certains agents lauréats d'examens professionnels et de recrutements à intervenir dans le courant de l'année 2011 ; il indique qu'il y a lieu de rectifier les dates d'effet des créations de postes suivantes :

SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1	Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	35 :00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00

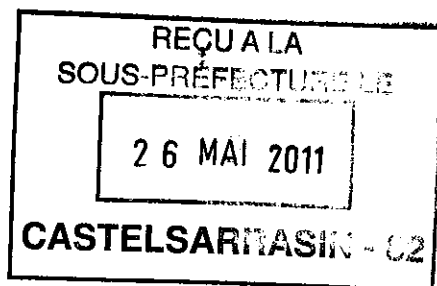
2	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	28:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	28:00
3	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
4	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	32:30	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	32:30
5	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
6	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
7	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
8	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
9	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	35:00
10	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35:00
11	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35:00
12	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35:00
13	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35:00
14	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	28:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	28:00
15	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35:00
16	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	28:00	01-01-2011	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	28:00


✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;*

✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modifications à la délibération n° 02 du 18 mars 2011 telles que décrites ci-dessus,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
Moissac le 25 mai 2011
Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :